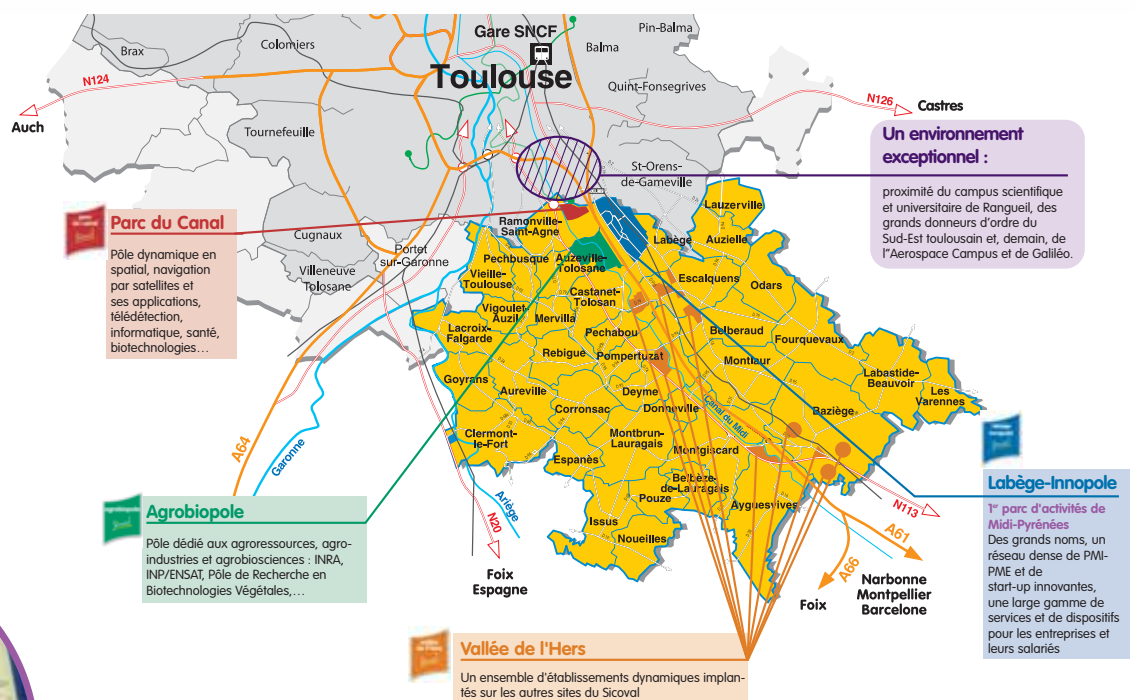


Un nouvel espace d'activités intercommunal

Projet de Zone d'Aménagement Concerté pour l'extension du Parc du Canal à Ramonville

Le Sicoval aménage, commercialise et entretient les parcs d'activités économiques de la Technopole Toulouse Sud-Est. Il favorise ainsi l'emploi et la création de richesses réparties entre ses 36 communes. Il veille aussi aux grands équilibres du territoire : aménagement Nord/Sud, mixité des activités... Dans ce cadre, une étude est lancée pour étendre le site du Parc du Canal sur la commune de Ramonville Saint-Agne.

Le Parc du Canal au cœur d'un secteur attractif



Concier les habitants

Une concertation avec les habitants du Sicoval est organisée pour associer le public à l'élaboration du projet urbain, en application de l'article L 300-2 du Code de l'Urbanisme.

Cette phase importante doit permettre au public de comprendre le projet proposé et de pouvoir véritablement en débattre.

- **Exposition et registre des avis du public, du 22 janvier au 28 février 2007 :**

Service urbanisme-environnement-études de Ramonville Saint-Agne, 20 rue des Frères Lumière ainsi qu'au siège du Sicoval, rue du Chêne Vert à Labège

- **Réunion Publique, jeudi 1^{er} février 2007 à 21 h au cinéma l'Autan à Ramonville**

Géré par le Sicoval depuis 1996, le Parc du Canal de Ramonville-Saint-Agne occupe actuellement 34 hectares (ha). Principalement axé sur les activités tertiaires, il accueille également plusieurs équipements (crèche, salle des fêtes, port technique,...), des logements sociaux, la place du Canal et bientôt une salle de musiques actuelles d'envergure intercommunale.

L'arrivée du métro à Ramonville : un atout majeur pour le développement du secteur

La réalisation de la ligne B du métro jusqu'à Ramonville (juin 2007), son prolongement jusqu'à

Labège-Innopolis à l'horizon 2012, ainsi que la réalisation d'une voie réservée aux bus (TCSP) sur la RD 813 - ex RN 113 - (septembre 2007) permettront une meilleure accessibilité et attractivité du secteur.

Un développement économique au service de l'emploi

Afin de répondre aux multiples demandes d'implantation d'activités économiques, génératrices d'emplois, le Sicoval lance une étude pour étendre le site du Parc du Canal. Ce projet sera mené dans le respect des grandes orientations de son Programme Communautaire de Développement Durable.

Une diversification des activités économiques et des emplois

La future extension du Parc du Canal accueillera, sur environ 17 hectares, des activités diversifiées :

- **Des activités tertiaires (9 à 10 ha),** essentiellement liées à la haute technologie, à la formation et aux nouveaux projets émergents tels que Galiléo.
- **Un pôle de coopération sur l'économie sociale et solidaire (3,9 ha)**

Il s'agit d'une opération, de maîtrise d'ouvrage publique, dédiée à l'économie sociale et solidaire (ESS) dont la promotion est déjà amorcée à Ramonville depuis 1996. Il a pour objectifs de faciliter l'installation d'entreprises d'économie solidaire,

de favoriser les démarches de coopération des acteurs de l'ESS, de valoriser l'ESS, ses produits et ses services auprès du grand public.

- **Un projet d'écosite pour la région Midi-Pyrénées (2 ha) :**

lieu d'accueil du public et de démonstration des techniques liées à l'environnement et au développement durable.

- **Des terrains à bâtir (1 ha) pour les Très Petites Entreprises**

(TPE) et les constructions à vocation artisanale.

Photos : Vincent Laratta - janvier 2007

Un nouvel espace d'activités intercommunal

Projet de Zone d'Aménagement Concerté pour l'extension du Parc du Canal à Ramonville

Les principes d'aménagement



Un schéma de dessertes et de voiries internes hiérarchisé

- Actuellement, le seul accès du site se trouve au Sud de la zone, au niveau du pont de Mange-Pommes qui traverse le canal du Midi. A terme, le schéma de voiries prévoit deux accès en prolongement de la rue Hermès, sur l'actuel parc, via deux franchissements du ruisseau du Palays. Aucune liaison n'est envisagée pour les véhicules motorisés entre le parc de la ferme de Cinquante (via la rue de Mange-Pommes) et l'extension du Parc du Canal.
- Trois aires de stationnement, facilement accessibles, sont prévues afin de réguler le trafic à l'intérieur du parc, tout en assurant un partage sécurisé de l'espace entre les différents usagers.
- Ce schéma intégrera aussi des cheminements piétons et cycles.

Un aménagement paysager et architectural de qualité

- La qualité des éléments du paysage local - le canal du Midi et ses platanes, les abords du ruisseau du Palays, la zone de loisirs du parc de Cinquante et les boisements - sera mise en valeur par le projet d'extension du parc et renforcée par la création d'une coulée verte.

- Très attaché à la préservation et à la valorisation du cadre de vie, le Sicoval appliquera sur l'extension du Parc du Canal les principes d'aménagements paysagers de qualité qu'il met en œuvre depuis 30 ans.
- Toutes les constructions devront obéir à un cahier des charges précis pour garantir la cohérence architecturale de l'ensemble du site. Elles devront aussi veiller à la préservation de l'environnement conformément à la démarche environnementale du Sicoval.

L'environnement, au cœur des priorités d'aménagement

L'aménagement de la ZAC d'extension du Parc du Canal s'inscrit dans la démarche de management environnemental instaurée sur les parcs d'activités du Sicoval.

Des objectifs seront fixés et devront être respectés, tout au long du projet, dans les thématiques suivantes : risques technologiques et naturels, chemins piétonniers et pistes cyclables, eaux pluviales, assainissement, alimentation en eau, alimentation en énergie, aménagement des espaces verts, éclairage public, mobilier urbain et signalétique...



Le périmètre d'aménagement



L'extension du Parc du Canal est située dans son intégralité sur la commune de Ramonville-Saint-Agne, au Nord-Est du territoire communal. Elle couvre une superficie d'environ 17 ha, dont une partie est inondable. La Zone est délimitée :

- au Nord-Ouest par l'actuel Parc du Canal, séparé par le ruisseau du Palays,
- à l'Ouest par le Canal du Midi,
- à l'Est par une zone agricole destinée à l'extension du parc de loisirs de Cinquante, elle-même limitée par l'autoroute A61,
- au Sud par la rue Mange-Pommes et l'actuelle zone de loisirs.

Un projet planifié dans les documents d'urbanisme

L'extension du Parc du Canal est définie dans le Schéma Directeur de l'Agglomération Toulousaine (SDAT) comme un territoire de développement économique majeur. La commune de Ramonville a donc inscrit ce projet dans son Plan Local d'Urbanisme (PLU) en zone à urbaniser AU4, destinée à recevoir l'extension du Parc du Canal sous forme d'activités diversifiées en lien avec les entreprises existantes.

L'ouverture à l'urbanisation pour l'aménagement de cette zone devra faire l'objet d'une modification du PLU.